



# Nicollin SAS

3210 VIGNEUX DI

25/04/2023

Tél. : 01 69 52 44 67

Fax : 01 69 52 45 86

Facture N° : 233200860

Code client : C0027118

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106  
69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,  
IMPRIMEE EN  
NOIR ET BLANC**

## Prêt à Manger Entrepôt

Chez Take a Waste

24 rue de clichy

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

FRANCE

N° TVA : FR47844336156

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier BASE AERIENNE 217 217 RUE DE LA MARE AUX JONCS 91220 PLESSIS PATE (LE) Période de Facturation du 01/02/2023 au 28/02/2023 <b>Location Bac roulant client 660I / COLLECTE BACS BOM 660L - Unité</b>	3,000	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,0000
01/02/2023 <b>Forfait Mensuel Collecte et Traitement OM/DIB</b>	1,000	315,60	20,00	315,60	315,60	315,60	0,0000
<b>Règlement par Chèque au 25/05/2023</b>							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1<sup>er</sup> décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	315,60 €
TVA 20,00	63,12 €
TVA	
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>378,72 €</b>

### TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPPLPD

SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX

### Centre d'Exploitation :

NICOLLIN SAS

3210 VIGNEUX DI

5

RUE DE LA PORTE ECLUSE

91270 VIGNEUX SUR SEINE

SIRET: 77564414900525

Tél. : 01 69 52 44 67 / Fax : 01 69 52 45 86

### Adresse Client :

TAKE A WASTE

27 RUE DU CHEMIN VERT

75011 PARIS

Date 25/04/2023  
Centre 3210  
Facture N° 233200860  
Client N° C0027118

Veuillez adresser votre règlement au  
37-39, rue Carnot - BP 106  
69192 SAINT FONS CEDEX  
accompagné de ce papillon